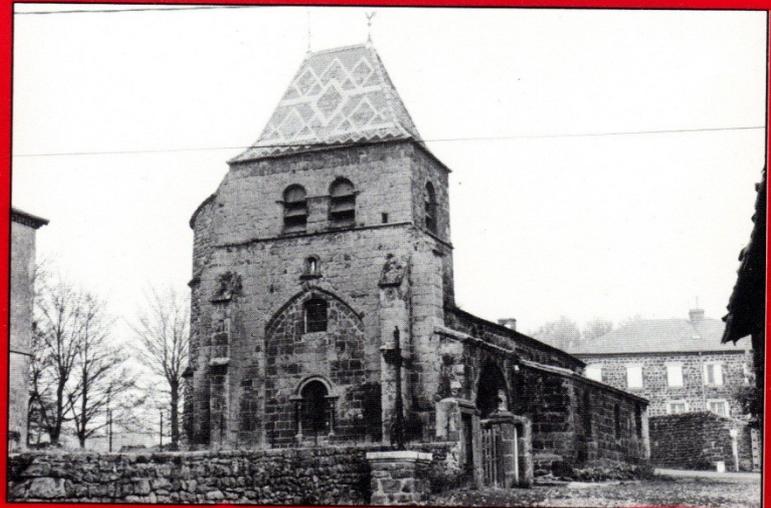


DECEMBRE

1

1995



**SAINT-JEAN-LACHALM**

# Sommaire

Le Mot du Maire .....	Couv.
Le Conseil Municipal .....	P. 1
La Qualité de l'Eau .....	P. 2-3
Le Prix de l'Eau .....	P. 3-4
Le Budget .....	P. 5
Compte Administratif 1994 .....	P. 6-7
Le Budget (suite) .....	P. 8
Les Budgets Annexes .....	P. 9
Les Poubelles .....	P. 10
L'Eclairage Public et Le Déneigement.....	P. 11
Les Décisions du C.M. ....	P. 12
Les Travaux en Cours .....	Couv.
La Population .....	Couv.

REDACTION - DIFFUSION

**MAIRIE DE  
ST-JEAN-LACHALM**

COMPOSITION - IMPRESSION

**Imprimerie Ancienne**

8, Rue Jean Barthélémy - 43000 Le Puy-en-Velay  
Tél. 71 09 11 37

Reproduction même partielle est interdite  
Dépôt Légal : 4ème Trimestre 1995  
N° de Série : 207

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant  
résulter des erreurs ou omissions qui, malgré  
les soins apportés à la rédaction,  
auraient pu se produire.  
Aucune participation financière de la commune

# **L**e Mot du Maire

*Chers Amis,*

*Voici le 1<sup>er</sup> Bulletin Municipal de votre commune. J'espère qu'il permettra aux habitants de ST-JEAN-LACHALM de trouver le maximum d'informations qu'ils souhaitent sur la gestion du budget municipal.*

*Le conseil municipal a souhaité que celui-ci soit uniquement consacré à l'information (absence de publicité) et qu'elle soit le plus claire possible.*

*Depuis sa mise en place le conseil municipal a travaillé dans un climat de confiance et de sérénité où le dialogue a été de mise. Vous pourrez dans ce bulletin retrouver les principales décisions qu'il a pris ainsi que les explications nécessaires.*

*Depuis mon élection, j'ai pour ma part accordé ma confiance à l'ensemble de mes conseillers municipaux et essayé d'être à l'écoute de tous mes administrés.*

*Dans un premier temps le conseil municipal s'est attaché à prendre en main les dossiers en essayant de comprendre les décisions du passé et leurs incidences.*

*Maintenant, il faut penser à préparer les prochaines années où de nombreux problèmes vont se poser pour le maintien d'un service minimum dans notre petite commune. En effet l'Etat se désengage de plus en plus et laisse aux collectivités locales le soin d'assurer de plus en plus de tâches mais sans lui donner les ressources équivalentes.*

*Une des solutions pour déjouer ce désengagement de l'Etat est **l'intercommunalité**. De nombreuses régions dont le canton voisin de Loudes ont déjà franchi le pas et créé une communauté de commune.*

*Le Sud du département est en retard en matière d'intercommunalité. Ceci à cause de l'individualisme et des querelles politiques ou géographiques qui tiraillent notre région. Il faudra cependant prendre le train en marche si nous souhaitons lutter avec les autres. Notre commune doit donc se préparer à cette évolution, SAINT-JEAN-LACHALM ne doit pas y perdre son identité mais au contraire bénéficier des atouts de nos voisins en valorisant les nôtres car je suis persuadé que nous en avons !*

*Sur cette dernière note d'optimisme je voudrais vous présenter mes Meilleurs Vœux pour l'année 1996 de bonheur, de réussite et de santé auxquels je joins ceux de l'ensemble de mon conseil municipal.*

**P. BRAUD**

# **L**e Conseil Municipal

**Maire** : Paul BRAUD

**1<sup>er</sup> Adjoint** : Michel FABRE

**2<sup>ème</sup> Adjoint** : J-Pierre BERAUD

**Commission des Finances** : Paul BRAUD, Michel FABRE, J-Pierre BERAUD, Abel FAYOLLE, Gaston MARTEL.

**Commission des Travaux** : Paul BRAUD, J-Pierre BERAUD, Gérard CHANCELADE, Gilbert MALARTRE.

**Commission d'appels d'offres** : Paul BRAUD, Michel FABRE, J-Pierre BERAUD, Gérard CHANCELADE, Charles LAC, Gilbert MALARTRE, Gaston MARTEL.

**Commission encadrement employé communal** : J.-Pierre BERAUD, Michel FABRE, Elie CHACORNAC, Charles LAC.

**Commission d'Information** : Paul BRAUD, Abel FAYOLLE, Josette SARRET.

**Commission Liste Electorale** : Paul BRAUD, J.Pierre BERAUD, Gilbert MALARTRE.

**Commission mise à jour des Impôts** :

**Titulaires** : J.Pierre BERAUD, Gérard CHANCELADE, Charles LAC, Gaston MARTEL, Pierre VALETTE, Baptiste VIGOUROUX.

**Suppléants** : Cécile BRENAS, Robert BRENAS, Henri DAUDET, Gilbert FAYOLLE, J-Pierre FAYOLLE, Georges MEUNIER.

**C.C.A.S.** : Paul BRAUD, J-PIERRE BERAUD, Elie CHACORNAC, Gérard CHANCELADE, Josette SARRET, Romain BRAUD, Noël DAUDET, Augusta FAYOLLE, Marcelle GERENTON.

## **DELEGUES AUPRÈS DES SYNDICATS**

**S.I.V.O.M.** : Gérard CHANCELADE, André JOUMARD, Josette SARRET.

**S.I.C.T.O.M. et S.I.C.O.M.** : Abel FAYOLLE, Charles LAC.

**S.I.C.A.L.A.** : Paul BRAUD, Gaston MARTEL.

**S.M.A.T.** : Gérard CHANCELADE, André JOUMARD, Josette SARRET.

**SYNDICAT des EAUX** : Michel FABRE, Gilbert MALARTRE.

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION** : André JOUMARD, Gilbert MALARTRE.

**C.N.A.S.** : Elie CHACORNAC, Abel FAYOLLE, (Alain CHACORNAC, Annick JOUMARD).

## **DELEGUES AU SEIN DES VILLAGES**

**ST-JEAN** : Elie CHACORNAC, Michel FABRE, André JOUMARD, Charles LAC.

**CONIL** : J-Pierre BERAUD, Abel FAYOLLE, Josette SARRET.

**ARSAC - VABRETTES** : André JOUMARD, Gilbert MALARTRE.

**LE VILLARD** : Paul BRAUD.

**SEJAILLIERES** : Gérard CHANCELADE, Gilbert MALARTRE.

**SANSAC - SANSAGUET** : Elie CHACORNAC, Gaston MARTEL.

**TRESPEUX** : Paul BRAUD, Michel FABRE, Josette SARRET.

**ROSSIGNOL - LA GLUTONIE** : Abel FAYOLLE, Charles LAC

**BELVEZET - FONTFREYDE** : Michel FABRE, Josette SARRET.

**La Mairie est ouverte : Lundi - Mercredi - Vendredi de 9 h à 12 h**  
**Permanence du Maire ou des Adjointes : le Dimanche Matin de 10 h à 12 h**

# **L**a Qualité de l'Eau

Dès sa mise en place le Conseil Municipal a souhaité surveiller la qualité de l'eau, aussi nous avons interrogé la D.D.A.S.S., qui nous a adressé le rapport ci-joint.

*Comme suite à votre appel téléphonique du 21 Août 1995, j'ai l'honneur de vous transmettre une synthèse concernant la qualité des eaux distribuées sur votre commune.*

## **Source de Séjallières - réseau du bourg**

*Une contamination bactériologique constante sur le réseau de distribution qui devient parfois très importante. Le risque sanitaire est alors très élevé pour les consommateurs.*

*Les prélèvements effectués au niveau du captage inférieur de Séjallières sont tous conformes aux normes bactériologiques (absence de streptocoques fécaux et de coliformes thermotolérants).*

*Ceux effectués sur le captage supérieur montrent des traces de contamination fécale constante. Il semblerait que ce captage ne soit pas toujours en service. Dans ce cas, la pollution bactériologique enregistrée sur le réseau serait due à un manque d'entretien des ouvrages (captages, réservoirs, canalisations, fuites...). Dès que le captage supérieur est en service les bactéries présentes à son émergence se multiplient dans le réseau et l'utilisation de cette ressource en période pluvieuse entraîne une concentration en germes fécaux encore plus importante.*

*Une concentration élevée en nitrates, supérieure à 25 mg / l. La norme est de 50 mg / l mais un taux supérieur à 25 mg / l doit alerter. Le captage Séjallières inférieur à une concentration plus élevée. Cependant, le taux semble peu évoluer au cours des années.*

## **Source de Montlong - réseau de Trespeux**

*40 % environ des analyses effectuées sur le réseau de distribution depuis 1990 sont non conformes aux normes bactériologiques, la contamination peut être très importante (exemple le 14 Septembre 1994 : 95 coliformes thermotolérant / 100 ml et 80 streptocoques fécaux / 100 ml).*

*Au niveau du captage, les eaux sont généralement conformes, seule l'analyse réalisée le 29 Novembre 1994 présente une eau de qualité suspecte.*

*Au niveau physico-chimique, absence de nitrates, mais turbidité élevée à mettre en parallèle avec les pollutions bactériologiques.*

*En conclusion ce captage semble sensible aux conditions météorologiques (pluies) et ceci malgré la profondeur. Il existe deux émergences, une à 7 mètres de profondeur, l'autre à 4 mètres, il serait intéressant de les analyser séparément, en période pluvieuse. Il est possible qu'une seule d'entre elles soit polluée. Un entretien sérieux et régulier des ouvrages s'avère également nécessaire. Le temps de séjour dans le réservoir semble important, ce qui favorise la pollution bactériologique (eau stagnante).*

## Source de Rossignol

*70 % des analyses sur le réseau sont bactériologiquement non conformes.*

*Au niveau physico-chimique, absence de nitrates mais les analyses laissent apparaître un PH acide, inférieur aux normes.*

*Le captage est constamment pollué bactériologiquement. Il est peu profond et situé sous le village, dans un pré où se pratique l'épandage de fumier.*

*De toutes vos ressources, celle-ci paraît la plus vulnérable et il serait opportun d'envisager sa suppression.*

F. CHASLES

Depuis le conseil municipal à décidé :

- d'affecter une partie du temps de travail de l'employé municipal sur le contrôle, suivi et nettoyage du réseau de distribution. Il a aussi suivi deux formations pour assurer cette tâche avec efficacité et compétence.

- d'organiser une réunion d'information avec la D.D.A.S.S. et les habitants de Trespeux et de Rossignol le 13 Octobre 1995.

- de donner un avis favorable à l'établissement de périmètre de protection autour des 3 captages. L'hydrogéologue est venu effectuer une première visite le 15 Novembre 1995 à Rossignol et Trespeux.

- de demander l'autorisation de conserver le captage de Rossignol malgré son PH acide.

- d'étudier l'opportunité de mettre en place un traitement au Rayon UV sur Séjallières.

## **L**e Prix de l'Eau

**Sur les réseaux de Rossignol et Trespeux**, les habitants ne payent pas l'eau et les frais sont assumés par la section, les investissements ont été réalisés par la section par contre les frais de fonctionnement (pompage, entretiens, analyses) étaient réglés par la commune. Compte tenu que le budget de l'eau doit être indépendant, mais aussi pour une plus grande équité les frais de l'eau sur ces 2 sections seront pris en charge par la section à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1995.

Les frais devraient s'élever à :

- environ 10.000 F dont 6.000 F de pompage pour Rossignol.
- entre 3 et 4.000 F. pour Trespeux

Sur le réseau de Séjallières, le prix de l'eau est calculé de la façon suivante :

Redevance de base .....	60,00 F.	} / m <sup>3</sup>
Forfait relevé compteur .....	17,47 F.	
Prix revenant à la commune .....	1,50 F.	
Surtaxe Syndicat des Eaux du Velay .....	0,69 F.	
Taxes Fond National.....	0,125 F.	
Redevance assainissement sur le Bourg.....	0,43 F.	

Du 1<sup>er</sup> Novembre 1994 au 30 Octobre 1995, il a été consommé 37 801 m<sup>3</sup> soit une centaine de m<sup>3</sup> par jour.

La commune a encaissé la somme de 103.098,41 F. soit 2,72 F / m<sup>3</sup>.

D'autre part les habitants du bourg payent une redevance assainissement qui représente 3953,00 Francs

Or à l'avenir le budget de l'eau devra être indépendant du budget municipal et il devra s'équilibrer.

Pour équilibrer notre budget il faudrait facturer à environ 3,90 F / m<sup>3</sup> comme le montre le calcul ci-dessous sur lequel n'est pas compté le temps de l'employé municipal.

Electricité pompage .....	24 140 F.
Réparation du Réseau.....	28 741 F.
Cotisations diverses .....	41 262 F.
Analyses .....	3 750 F.
Investissements .....	50 000 F.
Total .....	147 893 F. soit 3,90 F / m <sup>3</sup>

A titre d'exemple les syndicats qui équilibrent leur budget en Haute-Loire facturent l'eau redevance incluse de l'ordre de 6 F / m<sup>3</sup> (Syndicat de Cayres / Solignac : 5,63 F / m<sup>3</sup>).

***Aujourd'hui une partie du budget de l'eau est donc financée par les impôts.***

Il est donc indispensable de bien maîtriser nos frais de fonctionnement du réseau si nous ne voulons pas subir des hausses importantes.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996 la commune a décidé de ne plus adhérer au Syndicat des Eaux du Velay et de gérer elle-même son réseau.

L'année prochaine l'eau sera facturée :

Redevance de Base .....	100 F.	} / m <sup>3</sup>
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>		
de 0 à 250 m <sup>3</sup> .....	2,50 F.	
+ de 250 m <sup>3</sup> .....	2,20 F.	
+ la taxe Fond National .....	0,125 F.	

Il n'y aura plus de forfait relevé de compteur, de surtaxe Syndicat des Eaux du Velay, ni de redevance d'assainissement pour le bourg de St-Jean

Les branchements seront réalisés par l'employé municipal est facturés :

Forfait de base 2500 F. + 20 F. / mètre linéaire de conduite

D'autre part certaines résidences n'avaient pas de compteur et payaient un forfait de 5 ou 10 m<sup>3</sup>. Dès que possible tous les habitants devront être équipés de compteurs, nous invitons ceux qui n'en auraient pas, à prendre contact avec l'employé municipal. L'installation sera à la charge de la commune

Dans le cas où il n'y aurait pas de compteur ou si les habitants ne renvoient pas leur relevé dans les 10 jours, il sera facturé un forfait de 50 m<sup>3</sup>.

**A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1996, la commune n'adhère plus au Syndicat des Eaux du Velay, Alain CHACORNAC est le seul habilité à intervenir sur le réseau d'eau communal.**

# **L**e Budget

## **Des frais de fonctionnement importants**

Les frais de fonctionnement sont très importants 1.006.496 Francs en 1994.

Contrairement à des idées reçues ceux-ci ne sont pas liés à des frais de personnel qui sont conformes aux moyennes départementales, mais à des fournitures et services extérieurs très élevés.

Facé à cela le conseil a pris différentes mesures :

- ▶ Lors des ventes de terrains les frais d'arpentage ne seront plus pris en charge par la commune (40.000 Francs de Janvier à Juin 1995).
- ▶ De nombreux contrats (Assurances, Maintenances,...) ont été revus et renégociés.
- ▶ Les frais réalisés sur le réseau d'eau dans les sections où les habitants ne payent pas seront pris en charge par la section et non par la commune.
- ▶ De même les investissements seront réfléchis et planifiés.
- ▶ On recherchera un investissement plus important afin de récupérer la TVA et d'éventuelles subventions.

## **Un endettement important**

L'endettement au 1<sup>er</sup> Janvier 1995 s'élève à 2.559.257,40 Francs soit 7500 Francs par habitant.

La masse de l'endettement n'est pas le plus inquiétant mais les Taux d'intérêts étaient élevés (jusqu'à 14,75 %). A partir de là, le conseil municipal a entrepris de renégocier la dette afin de donner un peu d'air, le remboursement de la dette (615.000 Francs en 1995) étant le double de la moyenne départementale. le tableau ci-dessous montre le gain obtenu alors qu'il reste encore 3 prêts au Crédit Agricole Centre Est à 11,75 % qui devraient être négociés en Décembre.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Avant négociation</b>	573078	530346	497461	452819	320833	286921	261827	170897	170897	104956	13184	13184
<b>Après négociation</b>	524588	503022	470136	426174	337247	303334	279293	166112	166112	103310	11538	11538
<b>Gain annuel</b>	48490	27324	27325	26645	-16414	-16413	-17466	4785	4785	1646	1646	1646
<b>Gain cumulé</b>	48490	75814	103139	129784	113370	96957	79491	84276	89061	90707	92353	93999

## **Des Taux d'Impositions élevés**

Les taux d'impositions pour 1995 sont de :

Taxe Habitation .....	9,87 %
Taxe Foncière Bâti .....	17,97 %
Taxe Foncière Non Bâti .....	76,79 %
Taxe Professionnelles .....	24,29 %

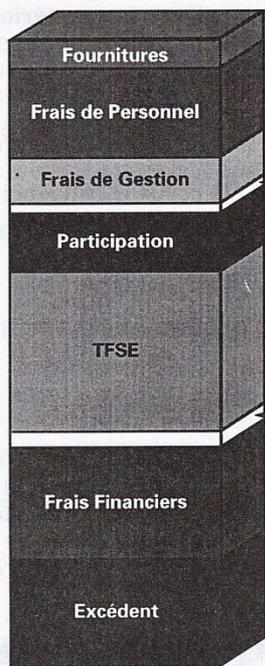
Ceux-ci sont élevés avec un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de 1,50 mais les frais de fonctionnement et les annuités élevés ne permettent pas d'envisager une réduction de la pression fiscale avant la maîtrise de ces deux postes.

## **Le Compte Administratif 1994**

Il vous est présenté sur les 2 pages suivantes. Il se solde par un Excédent Annuel (Investissement et Fonctionnement) de 29.322 Francs. Mais il faut surtout remarquer que l'excédent de fonctionnement 255.577 Francs ne couvre pas nos remboursements en capital 310.910 Francs. Nous devons donc emprunter pour rembourser nos dettes.

# L e Compte Administr

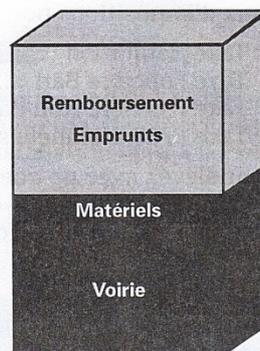
## Les Dépenses de Fonctionnement



Denrées et Fournitures .....	70 140,00
Frais de Personnel .....	204 954,00
Frais de Gestion .....	115 772,00
Subventions aux Associations.....	20 500,00
Participation et Contingents.....	150 125,00
Travaux Fournitures et Services Extérieurs .....	405 390,00
Impôt et Taxes .....	39 563,00
Frais Financier .....	273 301,00
<b>Excédent .....</b>	<b>255 577,00</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 535 327,00</b>

## Les Dépenses d'Investissement

Remboursement Emprunt (capital).....	310 914,00
Acquisition Matériels .....	41 351,00
Travaux Voirie .....	291 997,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>644 262,00</b>



# tratif 1994 (Graphiques et Chiffres)

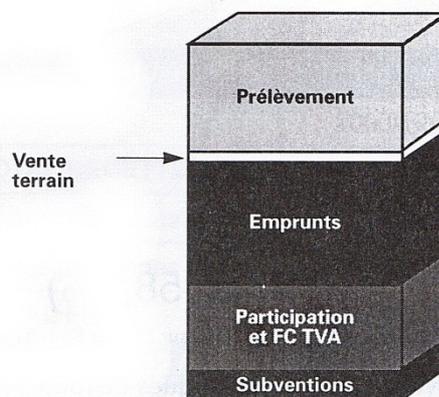
## Les Recettes de Fonctionnement



Contributions directes .....	710 215,00
Impôt Indirect .....	13 130,00
Dotation Etat .....	610 112,00
Recouvrement .....	38 452,00
Produits Exploitations (eaux - poubelles) Produits domaniaux Produits financiers	163 418,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 535 327,00</b>

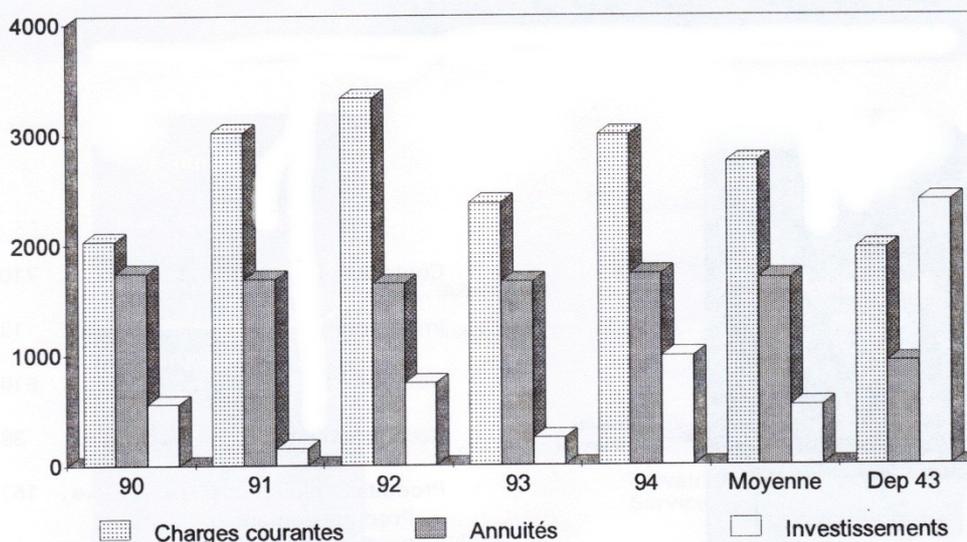
## Les Recettes d'Investissement

→ Prélèvement .....	255 577,00
Vente Terrain .....	4 869,00
Emprunt .....	300 000,00
Participation section et FC TVA.....	99 118,00
Recouvrement subvention .....	14 020,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>673 584,00</b>



**Global : 29 322,00 = 109 744,00 Report au 31 / 12 / 94**

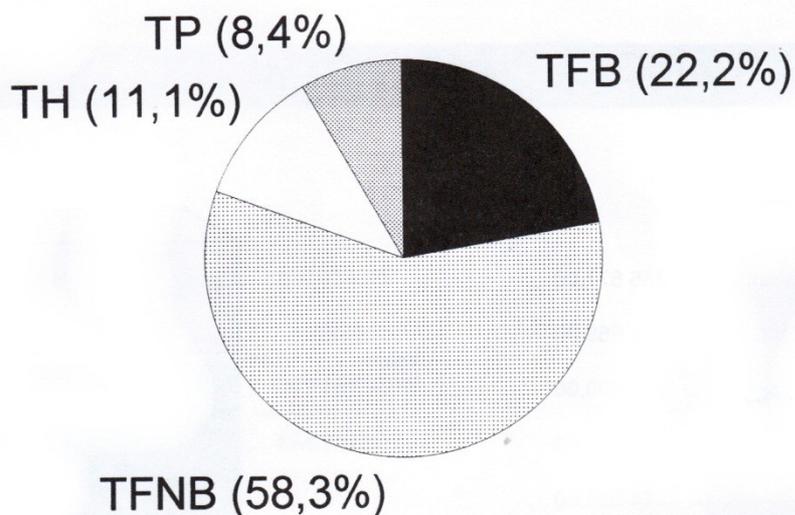
## Evolution des Charges courantes, des Annuités et des Investissements en Francs par habitant pendant les 5 dernières années



Ce graphique montre :

- l'importance de nos charges courantes qui sont très fluctuantes d'une année à l'autre,
- le poids de la dette, les annuités sont le double de la moyenne départementale,
- face à cela les investissements sont restreints 20 % de la moyenne départementale.

### Part des différentes TAXES dans les Contributions directes



TP = Taxes Professionnelles - TFB = Taxes sur Foncier Bâti - TFNB = Taxes sur foncier non bâti - TH = Taxe d'Habitation.

On retrouve ici les caractéristiques de toutes les communes rurales de la Haute-Loire avec un foncier non bâti très important et une taxe professionnelle inférieure à 10 %.

## **Les Poubelles**

Le S.I.C.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères) des Volcans a pour adhérents 6 communes du Canton de CAYRES (Alleyras, Cayres, Costaros, Ouides, Séneujols et St-Jean-Lachalm) plus les communes de Chadron et Salettes. Le président est Pierre GIBERT, *Maire de Costaros*.

Le S.I.C.O.M. des Volcans est adhérent au S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) dont le centre de broyage des déchets se situe sur la commune de St-Paul-de-Tartas. Ce centre reçoit les ordures ménagères de 16 communes, ce qui représente 5808 habitants.

La commune de St-Jean-Lachalm verse 80 Francs par habitant au S.I.C.O.M. des Volcans ce qui représente une somme de 30.400,00 Francs (sur la base d'une population pondérée de 380 habitants tenant compte des résidences secondaires).

La cotisation versée par la commune de St-Jean-Lachalm au S.I.C.T.O.M. a été pour 1995 de 21 462,00 Francs.

Les habitants ont payé à la commune 57.000 Francs ce qui permet d'équilibrer le service en amortissant l'achat des containers (31 500 Francs en 1994) sur 6 - 7 ans.

La commune a fait l'acquisition de 4 containers supplémentaires qui seront utiles en période estivale.

### **Gros encombrants**

Un premier enlèvement des gros encombrants a été effectué en Octobre et sera reconduit en 1996 (vieux frigos, machines à laver, télévisions, sommiers, etc...). Vous serez avertis par la presse.

### **RAPPEL**

Ne déposez dans les containers que des ordures ménagères (pas de gravats, ficelles, bâches plastiques, ferrailles, etc...).





## ***L'éclairage Public***

Sur la commune il y a 202 lampes.

Ce poste représente une charge importante pour la commune :

Pour 1994

Entretien (remplacement ampoule, casse....)	24 225,00 F.
EDF Consommation électrique	33 972,00 F.
<b>TOTAL</b>	<b>58 197,00 F.</b>

***Soit près de 300 Francs par Lampe et par an.***

Après avoir fait le tour de la commune, nous avons pu constater qu'il y avait quelques modifications à réaliser au niveau de l'éclairage public à savoir :

- 17 ampoules ou lampes à retirer car elles étaient inutiles et ceci permettra de réduire la consommation.
- rajouter une lampe à l'entrée du bourg au carrefour de la Gluttonie, et une à Vabrettes.
- la création d'une ligne supplémentaire à Séjallières de l'école au carrefour de Sansac.

En cas de panne d'une lampe ou pour les problèmes d'électrification vous pouvez prévenir André JOUMARD ou Gilbert MALARTRE.

## **Le Syndicat d'Electrification de St-Jean-Lachalm**

Il regroupe 3 communes : Alleyras, St-Jean-Lachalm et Ouides.

L'ancien Président était Hypolite ITIER depuis les élections de Juin, il s'agit de Roland PRA-DIER d'Alleyras.

Il avait un rôle très important dans le passé, aujourd'hui il n'est que l'intermédiaire entre les communes et le Syndicat Départemental d'Electrification présidé par Jean PRORIOL.

## ***Le Déneigement***

L'employé ne déneige pas les routes départementales excepté Rossignol - St-Jean (en échange l'équipement, déneige le village de Trespeux).

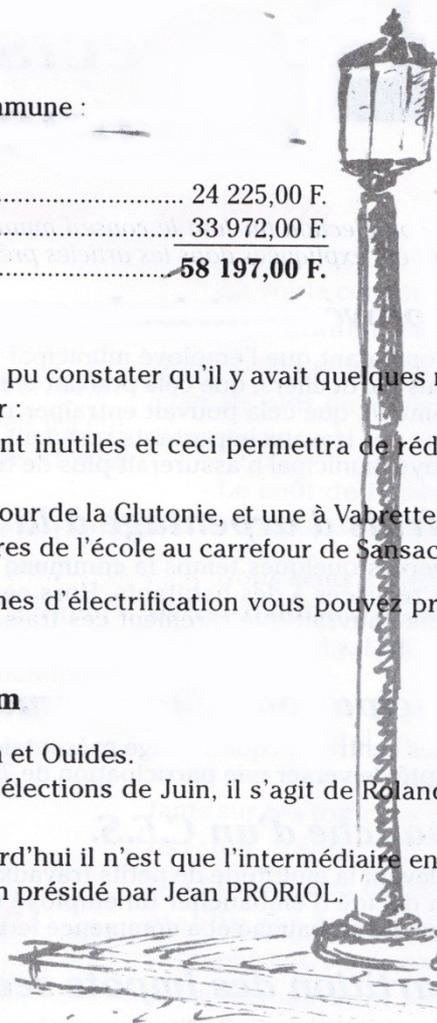
Le conseil municipal a décidé du circuit suivant :

Départ : Garage communal 4 h 30 - Conil - St-Jean - Vabrette - Arzac - Le Villard - Séjallières - Sansac - Pont du Piché - Sansac - Belvezet - Fontfreyde - La glutonie - Rossignol - St-Jean (les rues du bourg).

La voie romaine (Rossignol - Trespeux) et la route de Conil au croisement de la RD 589 ne sont pas déneigées.

Si vous devez être déneigé très tôt exceptionnellement un matin ce qui nécessite une modification du parcours, vous voudrez bien le signaler la veille avant 22 heures à l'employé municipal.

En cas d'urgence appeler avant 4 h 30 : **71 57 59 28**  
après 4 h 30 : **71 57 57 46**



# **L**es Décisions importantes du conseil municipal

Depuis son élection fin Juin le conseil municipal s'est réuni à 12 reprises. Certaines de ces décisions vous ont été expliquées dans les articles précédents, voici les autres :

## **L'employé municipal ne travaille plus chez les particuliers**

Constatant que l'employé municipal passait une partie importante de son temps à travailler pour des particuliers, que cela pouvait entraîner des disparités importantes entre les habitants de la commune, que cela pouvait entraîner une concurrence avec des entreprises privées et d'autre part que des travaux importants restaient à réaliser sur la voirie, le conseil municipal a décidé que l'employé municipal n'assurerait plus de travaux pour les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1995.

## **Les frais d'arpentage à la charge de l'acheteur**

Depuis quelques temps la commune prenait en charge les documents d'arpentages pour les ventes réalisées à des habitants. Hors ceux-ci étaient voisins de 3.000 Francs et le produit de la vente ne couvrait que rarement ces frais. Le conseil municipal a donc décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1995 les frais d'arpentage seraient pris en charge par l'acheteur.

## **Participation de la commune au Centre d'Equarrissage**

Les centres d'équarrissage présentaient un déficit de fonctionnement important, la commune a accepté de verser une participation de 700 Francs à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1996.

## **Embauche d'un C.E.S.**

Devant la multitude de petits travaux d'entretien qui existent sur la commune le conseil municipal a décidé d'embaucher un employé dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité. Jean-Paul RÔME a été embauché et a commencé le 1<sup>er</sup> Octobre 1995.

## **Répartition des Impôts sectionnaux**

La répartition était faite de manière assez inégalitaire puisque certains agriculteurs payaient plus de 300 F / hectare alors que d'autres ne payaient rien. Face à ces inégalités le conseil municipal a décidé de fixer un prix moyen de 120 F / hectare de SAU. Pour 1995 les Appels ont été faits avec les éléments à notre disposition. En 1996 les Appels seront réalisés avec les surfaces inscrites à la MSA.

## **Encombrements des places publiques et de la voirie**

Le conseil municipal a constaté un certain laisser-aller chez certains habitants, qui laissent traîner du matériel agricole ou des fournitures diverses sur les places publiques voire même sur la voirie communale. Ceci peut poser des problèmes en hiver pour le déneigement, mais aussi en cas d'accident. D'autres habitants (disciplinés eux) nous en font quotidiennement la remarque et souhaitent que ces agissements cessent ce qui est compréhensible. Nous demandons donc un peu de savoir vivre aux négligents sinon nous prendrons des mesures répressives.

## **Protection incendie**

La commune avait mis à disposition dans tous les villages des extincteurs or ceux-ci étaient pour la plupart hors d'usage (+ de 20 ans).

En cas d'incendie la responsabilité de la commune aurait pu être engagée, aussi le coût financier étant trop important pour remplacer 20 extincteurs, nous avons décidé :

- De mettre des extincteurs uniquement dans les lieux publics,
- De laisser à disposition des habitants qui le désirent les extincteurs hors d'usage mais ceux-ci seront déclassés et ne seront pas contrôlés.

# **L**es Travaux en cours

## **La Mairie**

Un projet avait été réalisé par la municipalité précédente il prévoyait :

- la réfection de la toiture
- la réalisation d'une dalle en bas recouverte d'un carrelage
- un enduit extérieur

Le devis s'élevait à 270.714,58 Francs TTC financé par des prêts de 300.000 F. réalisés en Novembre 1994 (cf BUDGET)

Le Conseil Général avait accordé une subvention de 106.540 Francs versée en annuité sur 10 ans.

Devant l'état de délabrement des appartements, mais aussi compte tenu que les travaux risquaient de provoquer des dégradations aux salles du bas il nous semble plus réaliste de présenter un projet prévoyant des travaux plus importants avec une rénovation des deux appartements qui pourront être loués.

Le conseil a donc sollicité des subventions plus importantes et confié le projet au service technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Le projet n'est pas encore assez avancé pour vous le présenter dans ce bulletin mais la rénovation devrait débuter au printemps 1996.

## **Les Murs de Clôture du Cimetière**

Le devis pour la restauration des murs de clôtures du cimetière était de 158.781,67 Francs TTC sur lesquels il a été attribué une DGE de 61.012 Francs (40 %).

A ce jour il a été réglé 63.200,04 Francs et perçu en Juillet 1995 50 % de la DGE soit 30.506,00 Francs.

L'entreprise a abandonné le chantier qui devrait être repris au printemps par les employés municipaux ou par une autre entreprise.

## **L'Aménagement Intérieur du Cimetière**

Certaines concessions ayant été vendues sur les côtés du cimetière, il apparaît urgent d'entreprendre l'aménagement du champ commun pour pouvoir accéder à ces concessions mais aussi pour en créer d'autres et pouvoir répondre aux demandes.

La partie droite du champ commun fait donc l'objet d'une récupération. Malgré la signalisation mise en place aucune famille ne s'est manifestée à ce jour. Si vous êtes touchés par cette procédure nous vous invitons à prendre contact avec la Mairie au plus vite.

## **La Voirie**

La voirie communale goudronnée étant très abîmée nous avons entrepris de boucher les nids de poule avec de l'enrobé à froid.

Le coût de l'opération a été de 25.870,63 Francs TTC

Nous tenons à remercier encore tous les volontaires qui ont aidé lors de cette opération.

Cependant il faudra envisager des travaux plus importants sur ces tronçons et la réalisation d'un bitume tri-couches. Des devis ont été établis par les services de l'Équipement, les demandes de subventions sont en cours mais il faudra procéder par étape et établir des priorités.

En ce qui concerne les chemins, Alain CHACORNAC a déjà réalisé quelques travaux et la nouvelle pelle devrait lui permettre d'assurer l'entretien dans de bonnes conditions.

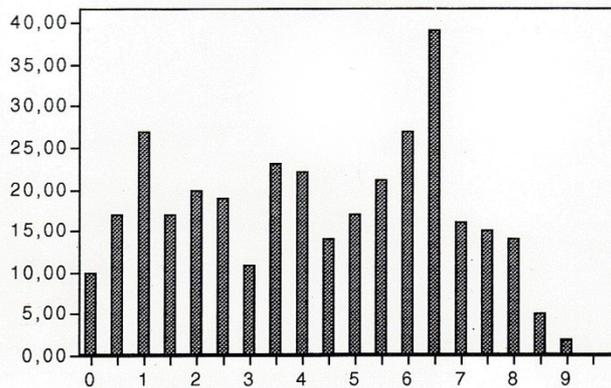
Au printemps prochain la priorité sera mise sur le village de Trespeux avec la réalisation du chemin derrière le village.

Pour tous les aménagements de chemins, nous vous invitons à prendre contact avec les conseillers de vos villages pour signaler les problèmes.

# L a Population

La Population est de 336 habitants au recensement de 1990, soit moins de 10 habitants au Km<sup>2</sup> (336 habitants / 3464 km<sup>2</sup>)

## Pyramide des âges



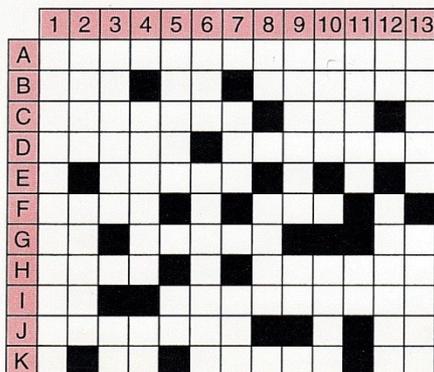
## Répartition par villages

	Habitants Permanents		Rés. Secondaires
	1936	1995	1995
Le Bourg	192	109	13
Conil	73	41	3
Vabrette	14	6	2
Arzac	45	8	5
Le Villard	57	19	5
Séjallières	71	36	9
Sansac	66	41	2
Sansaguet	12	6	1
Trespeux	32	18	2
Rosignol	21	9	2
La Glotonie	33	11	2
Belvezet	60	5	7
Fontfreyde	24	7	2
Le Sapret	4	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>704</b>	<b>320</b>	<b>56</b>

## L'évolution de la Population

Années	Habitants
1872	997
1891	1082
1911	941
1936	704
1954	618
1975	461
1995	320

## Mots Croisés (un moment de détente)



### HORIZONTALEMENT

- A - Commune de 336 habitants
- B - Longue période. Symbole chimique du nickel. Bâtiment communal.
- C - Espace de temps. Partie de visage
- D - Technique de plongée. Rappel au souvenir.
- E - Qui apprend
- F - Sable mouvant des bords de mer. Aliboron
- G - Pronom personnel. Poilus. Abréviation sur le levier de vitesse
- H - Qui manifeste de l'émotion. Infusion
- I - Ile. De la capitale
- J - Exposé à. Sert à relier
- K - Petit ruisseau. La peau. Points cardinaux (initiales)

### VERTICALEMENT

- 1 - Village de la commune
- 2 - Plus qu'il en faudrait. Lac suisse
- 3 - Une des associations de la Commune. Symbole chimique du chrome
- 4 - Remis debout. Adverbe
- 5 - Nous vous la souhaitons bonne et heureuse. Symbole chimique du plutonium
- 6 - Contester. Village de la commune (Le)
- 7 - Longue Période. Plante vivace à fleurs jaunes
- 8 - Le matin. Ville d'Italie
- 9 - Cayres et le nôtre. Baie du Japon
- 10 - Pas d'aujourd'hui. Lieu exceptionnel
- 11 - Village de la commune. Les deux premières voyelles
- 12 - Ancienne mesure chinoise. Ville du Morbihan
- 13 - Spécialité de Gilot-Pétré. Lieu de grande bouffe.